

DÉCLARATION OBLIGATOIRE

PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS SAISON 2026/2027

Société de chasse :

Commune(s) :

Responsable de la battue / Approche & Affût* (*rayez la mention inutile*) :

Numéro de téléphone : - - - -

Date : / / 202...

Heure de début :H.....

Heure de fin :H.....

Type de chasse : ☐ Affût & Approche ☐ Battue Nombre d'animaux vus : Mâle Femelle

Nombre d'animaux tirés : Mâle Femelle Animaux blessés : Mâle Femelle

Nombre de chasseurs ayant participé (chasseurs et piqueux) :

Appel conducteur chien de recherche au sang : ☐ Oui ☐ Non

PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIERS



DATES	COMMUNES	NOMBRES	POIDS PLEIN	SEXE		ÂGE		MODE DE PRÉLÈVEMENT		
				Mâle	Femelle	Jeune	Adulte	Chasse Battue ou Affût* (<i>rayez la mention inutile</i>)	Battue administrative	Route collision
			Kg g							
			Kg g							
			Kg g							
			Kg g							
			Kg g							
			Kg g							
Nbre total de sangliers prélevés :										

CHAQUE PRÉLÈVEMENT DE SANGLIER (1^{ER} JUIN 2026 – 31 MARS 2027) FERA L'OBJET D'UNE DÉCLARATION OBLIGATOIRE DANS LES 72 HEURES.



RETOUR PAR E-MAIL :
F.BLEUZEN.FEDE-CHASSE29@FDC29.COM



OU PAR VOIE POSTALE :
Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
18, RUE A.R.J TURGOT – TY NAY 29000 QUIMPER



OU PAR L'ESPACE ADHERENT FDC29